

Compte-rendu sommaire

Conseil Municipal du lundi 20 septembre 2021 à 19h

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

MEMBRES PRESENTS :

Cécile DELATTRE - Sandrine EPPELE - Karine QUIGNARD - Frédéric SCHALL - Michaël SAINTAUBIN - Claudia CARADONNA - Daniel CHAMBET-ITHIER - Christian OST - Regina DE ALMEIDA - Raphaèle DEPROST - Guillaume GRIMMER - Françoise RICHART - André ROTH - Denis SCHANN - Claire HUBER - Bernard SAETTLER - Elisabeth TAGLANG - Sofiane AIT IKHLEF - Sandra PETER - Eric KREINER - Christian ANDRIAMAMPANDRY - Roberte IRION - Nadjoua DJELLAT - Thierry MOSSER - Jean-Marc LOTZ - Chrystèle DUBOIS

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Kathia GUTH - Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER - Jacques REIS

PROCURATION :

Kathia GUTH	à	Roberte IRION
Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER	à	Regina DE ALMEIDA
Jacques REIS	à	Denis SCHANN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Sofiane AIT IKLEF a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Assistaient à la séance, sans pouvoir de vote Mme Camille OBRECHT (Directrice Générale des Services) et Mme Julie RANSLANT (journaliste DNA).

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

I – APPROBATION ET INFORMATION

(1) Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la démission de Madame Chantal BRAYER ;
- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Christian ANDRIAMAMPANDRY en qualité de conseiller du conseil municipal.

(2) Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessus prises par Madame le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- **PRECISE** que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations

II – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

(3) Classement de voirie – opération rue Albert Camus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'intégration de la parcelle section 7 – n° XX/110 d'une surface de XX m² dans le domaine public de la Commune d'Oberhausbergen afin de permettre les travaux de raccordement de la future rue Albert Camus sur la route de Strasbourg par les aménageurs ;
- **AUTORISE** le transfert de la parcelle section 7 – n° XX/110 de la Commune d'Oberhausbergen vers l'Eurométropole de Strasbourg, sans paiement de prix et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques en vue de son classement dans le domaine viaire de l'Eurométropole ;
- **PRECISE** que ce transfert interviendra suite à la rétrocession de la rue Albert Camus par les aménageurs ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer l'acte relatif à ce transfert de propriété ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Approuvée à la majorité
28 voix pour
1 abstention (LOTZ)

(4) Acquisition d'une parcelle Route de Saverne par l'Eurométropole de Strasbourg pour la réalisation d'une piste cyclable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable à l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle cadastrée section 11 n°(2)/11, d'une emprise de 0,59 are, issue de la parcelle originelle cadastrée section 11 n°200.

Approuvée à l'unanimité

III – AFFAIRES GENERALES

(5) Désignation d'un membre du Conseil Municipal au Comité de l'Office des Sports, de la Culture, des Arts et des Loisirs (OSCAL) suite à démission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder à la présente désignation sans recourir au scrutin secret ;
- **DESIGNE** Mme Sandrine EPPELE en qualité de représentante du « collège municipal » au sein de l'OSCAL suite à la démission de Madame Chantal BRAYER de son statut de conseillère municipale.

Approuvée à la majorité
26 voix pour
1 voix contre (MOSSER)
2 abstentions (DUBOIS, LOTZ)

(6) Adhésion à l'Agence du Climat, le guichet des solutions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune d'Oberhausbergen à l'Agence du Climat, le guichet des solutions ;
- **AUTORISE** la Commission environnement, transition écologique, santé à désigner un représentant titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'Agence du Climat ;
- **DECIDE** d'approuver le versement du montant de la cotisation annuelle à hauteur de 0,30 € /habitant pour soutenir le déploiement des activités de l'agence à l'échelle du territoire métropolitain mais également plus spécifiquement à l'échelle de la commune.

Approuvée à l'unanimité

(7) Adhésion à l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** l'adhésion de la Commune d'Oberhausbergen à l'organisme Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision et notamment la convention d'accompagnement relatif à la mutation des zones pavillonnaires et des zones d'extensions futures.

Approuvée à l'unanimité

(8) Résiliation de l'adhésion communale à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** la sortie de la commune d'Oberhausbergen de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique à la date du 1^{er} janvier 2022 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Approuvée à l'unanimité

(9) Groupement de commande « Alsace marchés publics »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **RENOUVELLE** l'adhésion à échéance de la Commune d'Oberhausbergen à la plateforme « Alsace Marchés-Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit ;
- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la charte d'utilisation de la plate-forme « Alsace Marchés-Publics ».

Approuvée à l'unanimité

(10) Approbation de la convention de prestation de services à vocation environnementale dans le cadre de la mise en place des Zones Non Traitées riverains

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de convention de prestation de services à vocation environnementale dans le cadre de la mise en place des Zones Non Traitées riverains ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention de prestation de services objet de la présente délibération.

Approuvée à l'unanimité

(11) Gestion de l'accueil de jour pour personnes âgées et isolées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SUPPRIME** le service d'accueil de jour pour personnes âgées et isolées.

Approuvée à l'unanimité

(12) Nouvelle édition du concours de fleurissement « A fleur d'Ober » – Été 2021

Suite au passage du jury pour le concours de fleurissement de l'été 2021, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal la liste des lauréats et les prix proposés :

Nom	Prénom	n°	Adresse	Classement	Prix	Valeur
Catégorie I "Maisons avec jardin (ou cour) visibles de la rue"						
IFFRIG	Patrick	1A	Rue Neuve	1 ^{er}	Bon d'achat	50 €
BAIBOU	Abdelmadjid	33	Route de Saverne	2 ^e	Bon d'achat	25 €
BAYLION	Caroline	8	Rue Krimling	3 ^e	Bon d'achat	25 €
GINTZ	Roland	10	Rue du Bois	4 ^e	Bon d'achat	25 €
					4 bons d'achat	125 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les propositions de lauréats et de prix formulées ci-dessus ;
- **AUTORISE** l'ouverture des crédits qui seront imputés sur le budget de l'exercice 2021.

Approuvée à l'unanimité

IV – EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

(13) Adhésion de la Commune d'Oberhausbergen à la charte relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile entre l'Eurométropole, les opérateurs de téléphonie mobile, des bailleurs sociaux, et les communes de l'Eurométropole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe d'application sur le territoire communal d'une charte relative aux antennes relais de téléphonie mobile, entre l'Eurométropole, la Commune d'Oberhausbergen, les opérateurs de téléphonie mobile (Orange, Free, SFR, Bouygues

Télécom) et des bailleurs sociaux (Ophéa, Habitation Moderne, Foyer Moderne de Schiltigheim, le CROUS de Strasbourg) ;

- **APPROUVE** le projet de convention relative à la mise à disposition d'un service de guichet unique en matière d'implantation des antennes relais de téléphonie mobile sur le territoire communal, établie et signée entre l'Eurométropole et la Commune d'Oberhausbergen ;
- **APPROUVE** la désignation, par Madame le Maire, de M. Michaël SANTAUBIN en tant que représentant pour participer aux instances mises en place par l'Eurométropole, à savoir le Comité Technique Opérationnel intercommunal et la Commission Consultative de Suivi de la Charte ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la charte et la convention de gestion, objets de la présente délibération, et toute évolution ultérieure ;
- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre cette délibération à Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

Approuvée à l'unanimité

(14) Approbation de l'avenant n°1 portant sur la modification de l'inventaire des techniques alternatives entretenues par la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 portant sur la modification de l'inventaire des techniques alternatives entretenues par le Commune dans le cadre de la convention d'entretien et de superposition d'affectation des ouvrages de gestion alternative des eaux pluviales, établie et signée entre l'Eurométropole et la Commune d'Oberhausbergen le 11 avril 2019 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 objet de la présente délibération.

Approuvée à l'unanimité

V – AFFAIRES FINANCIÈRES

(15) Modification du Règlement Budgétaire et Financier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications proposées au Règlement Budgétaire et Financier en annexe de la délibération ;
- **PREND ACTE** du vote du budget primitif 2022 au mois de décembre 2021.

Approuvée à l'unanimité

(16) Attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions de fonctionnement suivantes :

ASSOCIATION	Subvention de fonctionnement
Chorale Sainte Odile (Catholique)	300 €
Ensemble Vocalis	400 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	500 €
Club ELO	500 €
Club de Badminton d'Oberhausbergen	500 €
Zum Fit	495 €
Team BolérO	1 500 €
Paroisse catholique	500 €
Préo Z'arts	300 €
Tennis Club	600 €
TOTAL	5 595 €

- **ATTRIBUE** une subvention d'investissement de 2 500 € à l'association Fort Grossherzog dans le cadre de la réalisation d'un assainissement non-collectif au Fort Frère ;
- **PRECISE** que les subventions de fonctionnement seront imputées au compte 65742 « Subventions de fonctionnement à autres personnes de droit privé » ;
- **PRECISE** que la subvention d'investissement sera imputée au compte 20422 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations ».

Approuvée à l'unanimité

(17) Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents publics momentanément indisponibles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.
Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;
- **PREVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Approuvée à l'unanimité

(18) Création de postes d'assistants d'enseignement artistique principal de 2ème classe non titulaires à temps non complet à l'Ecole de Musique et de Danse « BolérO » pour l'année scolaire 2021/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création des postes d'assistants d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe non titulaires, pour la période allant du 01/10/2020 au 30/09/2021, tel que détaillé ci-après :

- Musiques

- 1 poste à 1,90/20^{ème} de professeur de harpe (soit entre 2,48/20^{ème} et 1,33/20^{ème}),
- 1 poste à 11,16/20^{ème} de professeur de formation musicale- encadrante orchestre- aide administrative (soit entre 14,51/20^{ème} et 7,81/20^{ème}),
- 1 poste à 2,80/20^{ème} de professeur de violon (soit entre 3,64/20^{ème} et 1,96/20^{ème}),
- 1 poste à 1,48/20^{ème} de professeur de violoncelle (soit entre 1,93/20^{ème} et 1,04/20^{ème}),
- 1 poste à 6/20^{ème} de professeur de saxophone (soit entre 7,80/20^{ème} et 4,20/20^{ème}),
- 1 poste à 4,73/20^{ème} de professeur clarinette, formation musicale, encadrante orchestre (soit entre 6,15/20^{ème} et 3,31/20^{ème}),
- 1 poste à 8,28/20^{ème} de professeur de flûte traversière et encadrante orchestre (soit entre 10,76/20^{ème} et 5,80/20^{ème}),
- 1 poste à 2,68/20^{ème} de professeur de flûte à bec et encadrante orchestre (soit entre 3,49/20^{ème} et 1,88/20^{ème}),
- 1 poste à 7,27/20^{ème} de professeur de chant choral enfant-adulte ; chant individuel-éveil musical-intervention écoles (soit entre 9,45/20^{ème} et 5,09/20^{ème}),
- 1 poste à 3,63/20^{ème} de professeur de chant (soit entre 4,73/20^{ème} et 2,54/20^{ème}),
- 1 poste à 2,42/20^{ème} de professeur de basse- contrebasse et atelier de jazz impro (soit entre 3,15/20^{ème} et 1,70/20^{ème}),
- 1 poste à 7,62/20^{ème} de professeur de batterie percussions-encadrant atelier djembés-encadrant orchestre -professeur de formation musicale (soit entre 9,90/20^{ème} et 5,33/20^{ème}),
- 1 poste à 16,56/20^{ème} de professeur de piano-accompagnement piano (soit entre 21,53/20^{ème} et 11,59/20^{ème}),
- 1 poste à 10,64/20^{ème} de professeur de piano, encadrant orchestre et atelier de jazz (soit entre 13,84/20^{ème} et 7,45/20^{ème}),
- 1 poste à 8,88/20^{ème} de professeur de guitare-encadrant atelier jazz impro (soit entre 11,55/20^{ème} et 6,22/20^{ème}),
- 1 poste à 4,33/20^{ème} de professeur de trompette-encadrante orchestre (soit entre 5,63/20^{ème} et 3,03/20^{ème}),
- 1 poste à 5,25/20^{ème} de professeur de guitare- guitare électrique (soit entre 6,83/20^{ème} et 3,68/20^{ème}),
- 1 poste à 1/20^{ème} de professeur pour assurer la continuité du service (soit entre 1,30/20^{ème} et 0,70/20^{ème}).

- Danses :

- 1 poste à 9,50/20^{ème} de professeur de danse classique, contemporaine et atelier chorégraphique (soit entre 12,35/20^{ème} et 6,65/20^{ème}),
- 1 poste à 7,88/20^{ème} de professeur de danse moderne jazz et gym douce sénior (soit entre 10,24/20^{ème} et 5,51/20^{ème}).

- Assistant administratif :

- 1 poste d'adjoint administratif non titulaire allant du 01/10/2021 au 30/09/2022 pour une durée hebdomadaire de service de 10/35^{ème}.

- **PREVOIT** les crédits nécessaires au chapitre 012 « Charges de personnel » au budget 2021 et 2022.
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs.

Approuvée à l'unanimité

(19) Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au Pôle Technique suite à une mutation externe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au Pôle Technique à compter du 1^{er} octobre 2021 ;
- **FIXE** la rémunération de ce poste selon les règles statutaires en vigueur ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs.

Approuvée à l'unanimité

(20) Mise à jour du poste à la direction des ressources humaines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CREE** le poste de technicien principal de 1^{ère} classe à compter du 15 novembre 2021 ;
- **FIXE** la rémunération de ce poste selon les règles statutaires en vigueur ;
- **SUPPRIME** les postes de la filière administrative :
 - o Adjoint administratif,
 - o Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
 - o Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
 - o Rédacteur territorial,
 - o Rédacteur principal de 2^{ème} classe,
 - o Rédacteur principal de 1^{ère} classe,
 - o Attaché territorial,
 - o Attaché principal de 2^{ème} classe,
 - o Attaché principal de 1^{ère} classe.
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs.

Approuvée à l'unanimité

(21) Présentation du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND CONNAISSANCE** du tableau des effectifs mis à jour.

Approuvée à l'unanimité

(22) Création d'un poste de vacataire dans le cadre des cycles de natation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CREE** un poste de vacataire pour la réalisation des cours de natation de l'école élémentaire ;
- **FIXE** le montant forfaitaire net de rémunération dudit vacataire à 30 € par séance ;
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au chapitre 012 « charges de personnel » du budget des exercices 2021 et 2022.

Approuvée à l'unanimité

La séance est levée à 20h28.

CONSULTATION DES ACTES

- ❖ L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations du Conseil Municipal peuvent être consultés :
- ✓ sur demande auprès des services administratifs de la mairie ;
- ✓ sur le site internet ww.oberhausbergen.com > rubrique compte-rendu et délibérations.